

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 août 2020

Original : français

Lettre datée du 27 août 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en juin 2020 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais très reconnaissante de diffuser la présente lettre, ainsi que son annexe, comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Anne **Gueguen**



Annexe à la lettre datée du 27 août 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France (juin 2020)

Introduction

En juin 2020, sous la présidence de la France, le Conseil de sécurité a tenu 36 séances publiques et privées par visioconférence, les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ayant empêché la tenue de séances en personne. Il s'est entendu sur six éléments destinés à la presse (sur le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le Burundi, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et Haïti), a publié six déclarations à la presse (sur l'attaque ayant visé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les actes de terrorisme commis dans le nord-est du Nigéria, l'attaque ayant visé la MONUSCO, le sort des enfants en temps de conflit armé, le Yémen et l'Afghanistan) et a adopté huit résolutions [une résolution prorogeant les dispositions de la résolution [2473 \(2019\)](#) et sept autres portant sur la MINUSMA, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (UNITAMS), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), les sanctions concernant la République démocratique du Congo, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)]. Les discussions ont porté sur plusieurs zones géographiques, à savoir l'Afrique, l'Asie, le Moyen-Orient et les Amériques, ainsi que sur des questions thématiques.

Afrique

Libye

Le 2 juin, le Secrétaire général adjoint pour la politique de sécurité et de défense commune et la réaction aux crises de l'Union européenne, Charles Fries, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur le déploiement de l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée, connue sous le nom d'opération IRINI, en haute mer au large des côtes libyennes ; cette opération était notamment chargée d'appliquer la résolution [2292 \(2016\)](#) et d'autres résolutions du Conseil de sécurité concernant l'embargo sur les armes en Libye. Cette séance a permis au représentant de l'Union européenne de répondre aux questions posées par les membres du Conseil et a été l'occasion d'un échange de vues.

Sahel

Le 5 juin, le Conseil de sécurité a tenu en visioconférence une séance publique suivie d'une séance privée sur le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, a rendu compte au Conseil des progrès réalisés pour rendre la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pleinement opérationnelle et du soutien fourni à la Force par la MINUSMA. Il a expliqué que le Secrétaire général, ayant procédé à une évaluation de la Force conjointe à l'occasion de son dernier rapport sur le Mali (S/2020/476), avait de nouveau préconisé dans ce dernier la création d'un bureau des Nations Unies chargé de fournir un appui à la Force. Le Secrétaire général avait également proposé des améliorations ciblées, notamment le recours à des prestataires. Le Secrétaire général adjoint a également indiqué que la Force conjointe avait fait des progrès s'agissant de la prise en compte des droits humains et du droit international humanitaire dans ses activités mais qu'il restait encore beaucoup à faire.

Le Ministre mauritanien des affaires étrangères, de la coopération et des Mauritaniens de l'extérieur, Ismail Ould Cheikh Ahmed, a détaillé les priorités de la présidence mauritanienne du G5 Sahel et abordé des questions de développement et de sécurité, soulignant les progrès accomplis par la Force conjointe et la demande formulée par les pays de la région, qui souhaitent que le mandat de la Force relève du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il s'est félicité de la création de la Coalition pour le Sahel.

Les États Membres ont salué les progrès réalisés par la Force conjointe mais ont également mis l'accent sur la question du respect des droits humains. Le Niger a réaffirmé la détermination des pays du G5 Sahel à mettre en œuvre le cadre réglementaire. Il a réitéré la demande selon laquelle le mandat de la Force conjointe devrait relever du Chapitre VII mais s'est également déclaré disposé à accepter un perfectionnement technique des mécanismes existants.

Pendant les consultations à huis clos, le débat a également porté sur l'évaluation par le Secrétaire général du soutien apporté à la Force conjointe.

Le Conseil s'est entendu sur des éléments destinés à la presse.

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le 9 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en visioconférence sur les activités du Comité des sanctions concernant le Soudan. Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan a rendu compte au Conseil des activités menées par le Comité pendant la période du 26 mars au 8 juin 2020. En sa qualité de Président du Comité, le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que les cinq experts devant siéger au Groupe d'experts avaient été nommés et qu'ils avaient bénéficié d'un cours d'introduction. Il a présenté des éléments du premier rapport trimestriel que le Groupe d'experts avait soumis au Comité (S/2020/526).

Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie

Le 9 juin, le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie, Marc Pecsteen de Buytswerve, a présenté aux membres du Conseil de sécurité le rapport (voir S/2020/521) que le Comité est censé adresser au Conseil tous les cent vingt jours en application de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008). Son exposé a porté sur les activités du Comité, l'application du régime de sanctions concernant la Somalie et la reprise de la coopération et de la collaboration entre le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts.

Soudan – Cour pénale internationale

Le 10 juin, la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, a présenté au Conseil le trente et unième rapport du Bureau de la Procureure concernant la situation au Darfour, établi en application de la résolution [1593 \(2005\)](#). Elle a souligné qu'elle était prête à se concerter avec tous les secteurs du Gouvernement provisoire pendant la transition. Les 10 membres du Conseil qui sont Parties au Statut de Rome ont réaffirmé leur plein appui à la Cour ainsi qu'à la Procureure et à son équipe, pendant le débat et à l'occasion de la rencontre avec la presse qui a suivi. Ils ont salué la reddition d'Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »), survenue le 9 juin, qui constituait un événement important pour les victimes des crimes commis au Darfour. D'autres membres du Conseil ont souligné qu'il était essentiel que le peuple soudanais s'approprie les processus en cours dans le pays, notamment celui qui consistait à traduire en justice les auteurs de crimes.

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Pays fournisseurs de contingents

Le 10 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée en visioconférence avec les pays qui fournissent des contingents à la MINUSMA.

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a évoqué le rôle essentiel que jouait la MINUSMA dans la stabilisation du Mali, la nécessité de garantir le respect des droits humains et les mesures prises pour rendre la Mission plus efficace, notamment la mise en œuvre du plan d'adaptation. Il a souligné qu'il était important que les pays contributeurs n'imposent pas de restrictions et indiqué que la conférence sur la constitution des forces avait été un succès mais que la Mission manquait encore d'hélicoptères et d'équipes chirurgicales.

Les États Membres ont rappelé leurs contributions présentes, futures et prévues à la MINUSMA et exprimé leur souhait de pouvoir suivre la mise en œuvre du plan d'adaptation. Plusieurs d'entre eux ont mis l'accent sur la lutte contre l'impunité, notamment en ce qui concerne les exactions attribuées à l'armée malienne.

Au cours des discussions, le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité de confier des tâches concrètes aux unités reconstituées de l'armée. Il a affirmé que, bien que le transfert des responsabilités en matière de sécurité ait commencé entre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes à Gao et à Tombouctou, la Mission resterait prudente quant au transfert de la responsabilité des camps.

Séance publique sur la Mission tenue en visioconférence

Le 11 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en visioconférence sur la MINUSMA. Cette séance s'est tenue à un haut niveau de représentation, avec la participation du Secrétaire général et du Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya, et en présence de sept ministres, dont le Ministre malien des affaires étrangères, et de deux vice-ministres. Elle était présidée par le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian.

Les membres du Conseil ont exprimé des positions convergentes concernant leur soutien à MINUSMA. Ils ont énoncé ce qu'ils attendaient du renouvellement du mandat, à savoir le maintien d'une MINUSMA solide qui ait pour priorités la mise en œuvre de l'accord de paix, la stabilisation du centre du pays et la protection des civils ; l'importance des mesures prioritaires (« critères ») qui incitaient les parties maliennes à aller de l'avant ; les questions relatives aux droits humains et à la participation des femmes et les questions humanitaires. Plusieurs délégations ont

appelé à soutenir la Force conjointe du G5 Sahel et les membres africains du Conseil ont rappelé qu'ils demandaient que le mandat de la Mission relève du Chapitre VII et qu'ils souhaitaient un financement prévisible et durable par des contributions statutaires.

La séance a eu lieu alors que l'armée malienne était accusée d'exactions. Le Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale a détaillé une série de mesures prises à ce sujet.

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Le 12 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, a présenté au Conseil de sécurité un exposé sur les multiples difficultés que rencontrait la région sur les plans socioéconomique et politique et dans le domaine de la sécurité. Ces difficultés étaient aggravées par la pandémie de COVID-19, qui réduisait encore la capacité des États de la région de faire face à des problèmes déjà urgents. Le Représentant spécial a insisté sur les effets économiques désastreux de la pandémie de COVID-19 et salué les mesures prises par la région et par les différents États pour répondre à la crise. Il a rendu compte des problèmes de sécurité que connaissait la région, notamment des actes de terrorisme de Boko Haram et de l'Armée de résistance du Seigneur et de la piraterie dans le Golfe de Guinée. Il a fait état de l'évolution récente de la situation politique et souligné que plusieurs pays se rendraient aux urnes dans les prochains mois. Les États Membres se sont félicités que la situation politique évolue dans le bon sens dans la région, et ce en dépit de fragilités persistantes. Ils se sont déclarés préoccupés par les répercussions de la COVID-19 dans la région. Ils ont souligné la nécessité d'une coopération régionale dans la lutte contre la pandémie et ont appelé à un soutien international.

Le Conseil s'est entendu sur des éléments destinés à la presse.

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Le 22 juin, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé sur la situation en République centrafricaine et les activités de la MINUSCA présenté par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smaïl Chergui, et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke.

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Ils se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'accord de paix et ont fermement condamné les violations de l'accord commises par certains groupes armés. Ils ont exhorté toutes les parties signataires à respecter pleinement leurs engagements et rappelé que certaines mesures, y compris des sanctions, pouvaient être appliquées contre les parties qui ne les respectaient pas, conformément à l'article 35 de l'accord.

Ils ont salué les progrès accomplis dans la préparation des élections présidentielle et législatives de 2020 et 2021 et ont exhorté les autorités de la République centrafricaine et toutes les parties prenantes du pays à favoriser le dialogue et à parvenir à un consensus politique en vue de la tenue d'élections pacifiques, libres et ouvertes à tous, dans le respect des délais constitutionnels. Ils ont vivement mis en garde contre toute tentative de déstabilisation des institutions de la République centrafricaine ainsi que contre les campagnes de désinformation.

Le Conseil s'est entendu sur des éléments destinés à la presse.

Burundi

Le 22 juin, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur le Burundi. Les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, sur la situation politique et humanitaire et sur les conditions de sécurité dans le pays. Les membres du Conseil de sécurité ont pris note des résultats définitifs des élections présidentielle et législatives et de l'investiture d'Evariste Ndayishimiye comme Président le 18 juin. Ils se sont félicités que les élections se soient, dans l'ensemble, déroulées dans le calme et ont souligné qu'il était essentiel de réaliser l'unité nationale et de favoriser l'inclusion politique et la consolidation de la paix. Ils ont encouragé toutes les parties à continuer de promouvoir un climat de paix entre tous les Burundais et demandé que tous les acteurs politiques et sociaux du Burundi se mobilisent face aux difficultés que rencontrait le pays. Ils se sont félicités que l'Organisation des Nations Unies soit déterminée à accompagner le Burundi sur la voie de la stabilité à long terme et du développement durable et ont de nouveau assuré le peuple burundais de leur engagement et de leur appui sans faille. Certains membres ont demandé que l'on envisage sérieusement de retirer le Burundi de la liste des questions dont le Conseil était saisi.

Le Conseil s'est entendu sur des éléments destinés à la presse.

Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Le 23 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique et une séance privée en visioconférence pour discuter de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la situation dans le pays. Il a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la MINUSS, David Shearer, et d'un membre de la société civile sud-soudanaise, Edmund Yakani. Le Représentant spécial du Secrétaire général a rendu compte au Conseil des répercussions préoccupantes de la COVID-19 au Soudan du Sud, de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et sur la montée de la violence intercommunautaire dans plusieurs régions du pays.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les conséquences de la COVID-19. Ils ont exhorté le Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé à procéder à la nomination des gouverneurs des États, à mettre la dernière main aux dispositions en matière de sécurité et à mettre en place toutes les institutions du Gouvernement provisoire. Les membres du Conseil ont également exprimé leur vive inquiétude face à la montée de la violence constatée au Soudan du Sud les mois précédents.

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Le 25 juin, le Conseil de sécurité a tenu sa séance trimestrielle sur la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Leila Zerrougui, et d'un coordonnateur de l'organisation de la société civile Save Act Mine, Jamal Usseni. Le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, Paul Empole, a également fait un exposé au Conseil. La Représentante spéciale du Secrétaire général a présenté la situation politique et humanitaire, les conditions de sécurité et la situation des droits humains dans le pays. Malgré quelques tensions, la coalition gouvernementale continuait de

tenir bon et le programme du Gouvernement était mis en œuvre. La crise de la COVID-19 avait frappé le pays et le Gouvernement concentrait toute son attention sur la pandémie et faisait de son mieux pour la contenir. En parallèle, les conditions de sécurité s'étaient fortement détériorées dans certaines régions du pays, notamment dans l'Ituri. La situation humanitaire demeurait préoccupante. La Représentante spéciale a également fait le point des progrès réalisés dans l'adaptation de la MONUSCO. Les consultations menées avec le Gouvernement au sujet d'une stratégie de sortie de la Mission avaient malheureusement été interrompues du fait de la crise de la COVID-19. M. Usseni a souligné le lien qui existait entre l'instabilité observée dans la partie orientale du pays et l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles par lesquels les groupes armés finançaient leurs opérations. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation des droits humains dans l'est du pays, qui était aggravée par les activités des groupes armés. Ils ont demandé qu'une action soit menée dans la durée pour prévenir l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles. Ils se sont félicités que le Gouvernement ait pris l'engagement de travailler avec la MONUSCO pour régler les problèmes de sécurité. Ils ont appelé de leurs vœux une action politique plus marquée et des mesures socioéconomiques supplémentaires, l'objectif étant d'éliminer les causes profondes de l'instabilité. Ils se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire actuelle. Ils ont salué les mesures prises par la Mission pour s'adapter à l'évolution de la situation dans le pays et ont pris note des premiers échanges entre le Gouvernement et la MONUSCO au sujet du pacte de transition devant permettre un retrait viable de la Mission. Ils ont souhaité que de nouvelles consultations aient lieu avant la publication du rapport, attendu le 20 octobre.

Le Conseil s'est entendu sur des éléments destinés à la presse.

Paix et sécurité en Afrique – Grand barrage éthiopien de la Renaissance

Le 29 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en visioconférence pour examiner la question du Grand barrage éthiopien de la Renaissance. Il a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, au sujet de l'évolution des négociations sur le barrage depuis 2011. La Secrétaire générale adjointe a déclaré que les divergences entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan pouvaient être surmontées et qu'un accord pourrait être conclu si toutes les parties faisaient preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un compromis, dans l'esprit de coopération mis en évidence dans la Déclaration de principes de 2015. Elle a salué les efforts déployés par l'Union africaine pour faciliter la conclusion d'un accord, notamment le fait que l'Afrique du Sud, qui assurait la présidence de l'Union africaine, ait convoqué une réunion du Bureau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine le 26 juin.

Les membres du Conseil de sécurité ont encouragé les parties concernées à poursuivre les négociations dans un esprit de compromis en vue de parvenir à un accord mutuellement bénéfique. Ils ont salué le rôle prépondérant que le Président de l'Union africaine, le Président de l'Afrique du Sud, Matamela Cyril Ramaphosa, et le Président de la Commission de l'Union africaine avaient joué dans la tenue des négociations. Ils ont également remercié le Soudan pour sa contribution. Plusieurs membres du Conseil ont demandé aux trois parties de s'abstenir de toute déclaration ou action qui pourrait nuire aux négociations.

Le Ministre égyptien des affaires étrangères, le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant permanent de

l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies ont présenté les vues de leur pays à ce sujet.

Asie

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Le 25 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance en visioconférence sur l'Afghanistan et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Deborah Lyons, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Ghada Fathi Waly, et la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, Shaharзад Akbar.

Les membres du Conseil se sont dits conscients qu'une paix durable ne pouvait être instaurée qu'au moyen d'un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans, ont réaffirmé l'importance du rôle que jouait l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan et ont salué les efforts faits par tous les partenaires régionaux et internationaux du pays pour faciliter les négociations intra-afghanes.

Ils se sont félicités des mesures prises jusqu'alors par le Gouvernement afghan et les Taliban pour avancer vers l'ouverture de négociations intra-afghanes, notamment de la concrétisation partielle des engagements relatifs à la libération de prisonniers, mesure facilitée par les pourparlers directs tenus entre les parties. Ils ont demandé que les prisonniers restants soient libérés dans les jours suivants et que des efforts soient faits pour réduire la violence afin que les négociations intra-afghanes puissent démarrer dans les meilleurs délais.

Ils ont réaffirmé que le Conseil était fermement attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan. Ils se sont félicités de l'accord politique conclu entre le Président de l'Afghanistan, Mohammad Ashraf Ghani, et l'ancien chef de l'exécutif, Abdullah, et ont exprimé l'espoir que cette entente ouvrirait rapidement la voie à des négociations intra-afghanes.

Les membres du Conseil ont appelé à la tenue de négociations de paix constructives, largement représentatives et associant les femmes et les jeunes. Ils ont également souligné que les avancées économiques, sociales et politiques et les progrès en matière de développement accomplis au cours des dix-neuf années précédentes, notamment sur le plan des droits humains, en particulier les droits des femmes, des enfants et des minorités, devaient être protégés et mis à profit.

Ils ont exprimé leur inquiétude face à la montée récente de la violence, qui continuait de coûter la vie à des civils innocents, dont des femmes et des enfants. Ils ont souligné que toute attaque visant des civils et des hôpitaux, ainsi que du personnel et des installations humanitaires et sanitaires, était inacceptable et que les auteurs devaient être amenés à répondre de leurs actes, et ont rappelé que toutes les parties devaient respecter les obligations que leur imposait le droit international humanitaire. Ils ont également rappelé la résolution [2513 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité.

Les membres du Conseil se sont dits vivement préoccupés par la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes internationaux en Afghanistan, condamné les récents attentats barbares et lâches commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (ISIL-K), qui avaient fait

de nombreuses victimes, et exhorté toutes les parties en Afghanistan à prendre des mesures énergiques contre Al-Qaida, l'EIIL-K et les autres groupes terroristes internationaux. Ils ont réaffirmé que le sol de l'Afghanistan ne devait pas être utilisé à des fins terroristes pour menacer la sécurité d'autres pays.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la nette augmentation de la culture, de la production, du commerce et du trafic de drogues illicites en Afghanistan, qui continuait de menacer la paix et la stabilité dans la région et au-delà, ont demandé aux États de renforcer la coopération internationale et régionale pour lutter contre cette menace et se sont dits conscients de l'importance du rôle joué par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à cet égard.

Les membres du Conseil ont réaffirmé l'importance de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu global en Afghanistan, soulignant que la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) avait un impact dévastateur dans le pays et que le soutien de toutes les parties afghanes et de la communauté internationale serait nécessaire pour faire face aux conséquences de la pandémie à court et à long termes, notamment en garantissant un accès sûr et sans entrave aux services médicaux et à l'aide humanitaire.

Les membres du Conseil ont salué les efforts faits par les organisations et partenaires régionaux et internationaux pour promouvoir la connectivité régionale, le développement et la reconstruction en Afghanistan, éléments essentiels pour assurer la stabilité et le développement économique du pays.

Dans une déclaration à la presse publiée le 30 juin, les membres du Conseil ont condamné fermement le meurtre de deux employés de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme commis le 27 juin à Kaboul et demandé que les responsables soient traduits en justice.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Armes chimiques

Le 2 juin, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner l'application de sa résolution [2118 \(2013\)](#) sur le programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, a fait un exposé fondé sur le rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ([S/2020/456](#), annexe).

Situation politique

Le 16 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance en visioconférence sur la République arabe syrienne (situation politique). Les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Otto Pedersen, et par une membre fondatrice de Families for Freedom et Directrice de l'organisation NoPhotoZone, Noura Ghazi Safadi.

L'Envoyé spécial a évoqué les actes de violence récemment commis dans le pays et a réitéré son appel au maintien du calme à Idlib et ailleurs et à un cessez-le-feu complet et immédiat qui s'étende à tout le territoire, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#). Il s'est dit prêt à convoquer et à faciliter une troisième session de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens à la fin août, si les conditions le permettaient. Il a décrit la crise économique qui touchait tout le pays, indépendamment de qui contrôlait le territoire. Il a de nouveau demandé qu'il soit

procédé à des libérations à grande échelle et unilatérales de détenus et de personnes enlevées et que des mesures soient prises en ce qui concerne les personnes portées disparues.

M^{me} Ghazi s'est déclarée gravement préoccupée par la question des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues et a décrit la souffrance des familles de dizaines de milliers de personnes qui étaient portées disparues, victimes de disparitions forcées ou détenues en République arabe syrienne. Elle a souligné le fardeau particulier porté par les femmes dans ce conflit.

Les membres du Conseil ont de nouveau exprimé leur soutien sans réserve à l'Envoyé spécial et demandé que la résolution 2254 (2015) du Conseil soit appliquée. Ils ont pris note de l'intention de l'Envoyé spécial de convoquer une troisième session de la Commission constitutionnelle. Ils se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire en République arabe syrienne, la fragilité de la situation à Idlib, les incidences de la crise économique et le risque de propagation de la pandémie de COVID-19.

Situation humanitaire

Le 29 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock, et la Directrice des politiques et conseillère principale de l'organisation Physicians for Human Rights, Susannah Sirkin, ont fait des exposés au Conseil de sécurité sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que le nombre de cas de COVID-19 enregistrés avait été multiplié par plus de quatre depuis le dernier exposé qu'il avait présenté au Conseil, le 19 mai. Il a souligné que la menace d'une épidémie plus large de COVID-19 aggravait le ralentissement économique et limitait la réponse humanitaire. Il a indiqué qu'il faudrait à la fois une plus grande assistance transfrontière et un plus grand accès à travers les lignes de front afin de maintenir l'aide humanitaire à son niveau actuel, comme l'avait souligné le Secrétaire général dans ses derniers rapports (S/2020/401 et S/2020/576).

La plupart des membres du Conseil ont manifesté leur soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et insisté sur la nécessité de garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave et de prolonger l'application des dispositions de la résolution 2504 (2020).

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

Le 15 juin, le Conseil a tenu une séance publique et des consultations à huis clos avec le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, Karim Asad Ahmad Khan. Le Conseiller spécial a présenté le dernier rapport sur les activités de l'Équipe d'enquêteurs (S/2020/386) ; il s'agissait de son quatrième exposé public depuis décembre 2018. Il a fait le point sur l'avancement des travaux de l'Équipe d'enquêteurs dans le contexte difficile de la COVID-19 et a fait un bilan encourageant des mois précédents, malgré les difficultés rencontrées.

Le Représentant permanent de l'Iraq a rappelé que le Gouvernement iraquien était prêt à poursuivre sa coopération avec l'Équipe d'enquêteurs et insisté sur le respect de la souveraineté iraquienne.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Pays fournisseurs de contingents

Le 15 juin, lors d'une séance privée tenue en visioconférence, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a présenté les conclusions du rapport du Secrétaire général sur la FNUOD aux pays fournisseurs de contingents.

Exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix

Le 18 juin, lors d'une séance privée tenue en visioconférence, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a fait un exposé au Conseil sur la situation dans la zone d'opérations de la FNUOD et sur les activités menées par la Force et le Groupe d'observateurs au Golan au cours des trois mois précédents. Il a fait état d'une augmentation des violations de l'Accord sur le désengagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 ainsi que de l'instabilité croissante des conditions de sécurité dans la partie sud de la zone de limitation du secteur bravo. Il a souligné l'importance de la fonction de liaison assurée par la Force. Il a mis en avant les progrès réalisés par la FNUOD dans l'application de son plan de retour progressif dans le secteur bravo. Il a indiqué que les autorités syriennes étaient convenues avec la Force que les inspections reprendraient dans le secteur bravo à une date qui restait à déterminer. Il a déclaré que la FNUOD n'avait eu aucun cas confirmé de COVID-19 et décrit les mesures qu'elle avait prises pour faire face aux imprévus. Il a rappelé que la fermeture des points de passage Alpha et Bravo dans le contexte de la pandémie avait posé des difficultés opérationnelles et que la FNUOD devrait pouvoir utiliser pleinement le point de passage de Qouneïtra sans devoir se plier à d'inutiles contraintes administratives supplémentaires.

Le Conseil de sécurité a exprimé son soutien unanime à la FNUOD et souligné que les parties devaient appliquer l'Accord sur le désengagement dans son intégralité. Le 29 juin, le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité le renouvellement du mandat de la Force pour six mois [résolution [2530 \(2020\)](#)].

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 24 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique en visioconférence sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui était ouverte à la participation de ministres. Le Secrétaire général de l'ONU, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, ont présenté des exposés au Conseil.

Des ministres d'Afrique du Sud, d'Indonésie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de Tunisie, et du Viet Nam, ainsi que de Palestine, ont participé à la séance. Le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine et le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ont fait des déclarations écrites. Des déclarations écrites ont également été envoyées par l'Arabie saoudite, le Costa Rica, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iran (République islamique d'), la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne et la Turquie, ainsi que par l'Union européenne.

Dans son introduction, le Secrétaire général a de nouveau demandé à Israël d'abandonner son projet d'annexion. Il a répété qu'il s'agirait d'une violation très grave du droit international, qui compromettrait gravement la perspective d'une solution à deux États et saperait les possibilités de reprise des négociations. Il a demandé aux membres du Quatuor d'assumer le rôle de médiation qui leur avait été confié et de trouver un cadre mutuellement acceptable pour que les parties renouent le dialogue.

Le Coordonnateur spécial a abondé dans le sens du Secrétaire général et évoqué le fait que la communauté internationale, ainsi que la société civile, s'opposaient très largement aux plans d'annexion. Il a déclaré qu'une annexion unilatérale fermerait la porte aux actions en faveur de la paix par le dialogue. Il a demandé au Conseil de donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une relance immédiate du processus en associant le Quatuor, les parties et les pays de la région.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a demandé au Conseil de faire pression sur Israël pour qu'il s'abstienne de toute mesure unilatérale. Il a réaffirmé que la solution des deux États restait le seul modèle accepté par les deux parties et rappelé l'Initiative de paix arabe. Il a également déclaré que les Palestiniens perdraient foi dans un règlement négocié et que les Arabes se désintéresseraient d'une paix régionale.

Tous les membres du Conseil de sécurité sauf un ont mis en garde Israël contre une annexion, réaffirmant qu'elle constituerait une violation grave du droit international. Ces mêmes membres ont souligné les conséquences qu'aurait une telle décision pour le processus de paix, la solution des deux États et la stabilité régionale, et réaffirmé leur attachement aux paramètres convenus au niveau international. Tous les membres du Conseil ont réaffirmé leur attachement à la solution des deux États et appelé de leurs vœux la reprise des négociations de paix.

Le Ministre des affaires étrangères de la Palestine a engagé la communauté internationale à adopter des mesures efficaces pour prévenir l'annexion. Le Représentant permanent d'Israël a présenté le point de vue des autorités israéliennes sur l'extension de la souveraineté israélienne.

Yémen

Le 24 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance privée en visioconférence sur le Yémen.

Les membres du Conseil ont entendu des exposés du Secrétaire général adjoint et Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, ainsi que du Chef de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) et Président du Comité de coordination du redéploiement, le général Abhijit Guha.

L'Envoyé spécial a mis en avant les progrès réalisés sur le front politique en ce qui concerne les pourparlers sur le cessez-le-feu, l'établissement d'un dialogue politique sans exclusive et les débats sur le projet de déclaration. Il a déclaré que la situation sur le terrain demeurerait fragile, en particulier dans les régions de Mareb et de Socotra. Il a également fait part de son inquiétude quant aux attaques menées sur le territoire saoudien, et à l'utilisation unilatérale de fonds du compte spécial de l'agence de Hodeïda de la Banque centrale du Yémen.

L'intervention du Secrétaire général adjoint a porté sur la propagation inquiétante de la COVID-19 et les attaques contre les infrastructures civiles et sanitaires. Il a réclaté une nouvelle fois un accès humanitaire sans entrave et mentionné à cet égard les discussions en cours entre les entités des Nations Unies, les donateurs et les houthistes sur l'environnement opérationnel de l'aide humanitaire. Il a également fait part de ses préoccupations concernant le pétrolier *Safer*, le manque de financement de l'aide humanitaire et la dégradation de la situation économique.

Le général Guha a rendu compte au Conseil des activités de la MINUAAH. Il a fait observer que, dans le sud, la situation demeurerait instable et que l'application de l'Accord sur Hodeïda était dans l'impasse. Il a brossé le tableau des efforts qu'il

menait pour rétablir la confiance entre les parties et les ramener à la table des négociations dans le cadre du Comité de coordination du redéploiement. Il a indiqué que la Mission avait pu quitter le navire des Nations Unies et établir son quartier général à terre.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien unanime à l'Envoyé spécial, regrettant l'absence de progrès vers un accord politique, et souligné l'urgence de la situation humanitaire et la nécessité de contributions supplémentaires au plan d'aide humanitaire des Nations Unies. La plupart des États Membres ont demandé à avoir accès au pétrolier *Safer* afin d'éviter une catastrophe multiforme.

Le 29 juin, les membres du Conseil ont fait une déclaration à la presse dans laquelle ils ont condamné l'escalade de la violence et renouvelé leur appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial pour parvenir à un accord sur un cessez-le-feu à l'échelle nationale, et se sont dits profondément préoccupés par la lenteur des négociations et par la situation humanitaire désastreuse, ainsi que par le risque d'une rupture ou d'une explosion du pétrolier *Safer*.

Amérique latine et Caraïbes

Haïti

Le 19 juin, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique et une séance privée en visioconférence sur la situation en Haïti et l'exécution du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, Helen La Lime, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/537), qui mettait particulièrement l'accent sur les incidences de la maladie à coronavirus en Haïti, pays dont la fragilité chronique a été aggravée par dix-huit mois de crise politique, économique, sociale et institutionnelle. Le Président de la Fédération des barreaux d'Haïti, Jacques Létang, a présenté ses vues sur les difficultés auxquelles Haïti fait face, en particulier la violence généralisée, le nombre croissant de violations des droits humains et le problème fondamental de l'impunité.

Les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation quant à la crise de longue durée que connaît Haïti ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de COVID-19, réaffirmé leur appui au peuple haïtien et demandé instamment au Gouvernement haïtien de prendre des mesures coordonnées face à la pandémie. Ils ont souligné la nécessité de remédier d'urgence à la détérioration des conditions humanitaires et rappelé qu'il importait d'amener les personnes responsables de violences à répondre de leurs actes.

Ils ont en outre réaffirmé qu'il fallait que les parties prenantes haïtiennes travaillent ensemble pour trouver des solutions aux causes profondes de l'instabilité et que le Gouvernement haïtien poursuive son travail sur les réformes politiques, économiques et sociales nécessaires et qu'il continue de préparer la tenue d'élections dans les délais, et pris acte du rôle consultatif que joue le BINUH à cet égard.

Le Conseil s'est entendu sur des éléments destinés à la presse.

Questions thématiques et autres questions

Opérations de maintien de la paix

Le 4 juin, le Conseil de sécurité a tenu sa session annuelle avec les commandants de force des opérations de maintien de la paix. Cette session a été l'occasion d'un échange de vues entre les membres du Conseil de sécurité et le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le commandant de la force de la MINUSMA, le général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, le commandant de la force de la MINUSS, le général de corps d'armée Shailesh Tinaikar, et la commandante adjointe de la force de la FNUOD, la générale de brigade Maureen O'Brien. Les intervenants ont fait le point sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour leurs missions et les difficultés auxquelles ils doivent faire face par ailleurs. Ils ont réaffirmé leur détermination à poursuivre l'exécution de leur mandat, malgré les contraintes imposées par la COVID-19. Le commandant de la force de la MINUSMA a fait valoir que la Mission devait disposer des capacités de transport aérien requises et d'un dispositif préventif solide pour qu'elle puisse exécuter efficacement son mandat. Le commandant de la force de la MINUSS a mis en exergue la situation humanitaire dramatique et certaines des difficultés causées par une relation difficile avec l'État hôte. La commandante adjointe de la force de la FNUOD a présenté le plan de la mission relatif au redéploiement dans l'ensemble de sa zone d'opérations qui interviendrait une fois que les limitations dues à la COVID-19 auront été levées.

Les États Membres ont salué le sacrifice et le dévouement de tous les soldats de la paix dans les opérations de paix et insisté sur le fait qu'il importait de protéger leur santé et leur sécurité dans le contexte actuel. Ils ont souligné que l'environnement dans lequel évoluaient les opérations de maintien de la paix était en pleine mutation et qu'il fallait adapter les capacités et les activités de ces missions pour relever les défis. Ils ont condamné les violations des accords sur le statut des forces.

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le 8 juin, le Conseil a tenu une séance publique en visioconférence sur le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Le Président du Mécanisme, le juge Carmel Agius, et son Procureur, Serge Brammertz, ont présenté le seizième rapport semestriel (S/2020/416), en application de la résolution 1966 (2010). La séance a eu lieu dans le cadre du troisième examen de l'état d'avancement des travaux du Mécanisme. Certains membres du Conseil se sont félicités de l'arrestation, en France, le 16 mai 2020, de Félicien Kabuga, qui avait été mis en accusation pour des actes de génocide et de crime contre l'humanité qui auraient été commis au Rwanda en 1994, et ont salué la coopération internationale qui a conduit à cette arrestation. D'autres membres du Conseil ont demandé au Mécanisme de fournir dès que possible dans ses rapports des prévisions claires et précises sur les délais d'achèvement des procédures et de respecter ces prévisions.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le 18 juin, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, a présenté un exposé au Conseil de sécurité. Il a souligné que, ces dix dernières années, le nombre de personnes touchées par les déplacements forcés avait doublé, pour atteindre près de 80 millions. Il a notamment insisté sur la protection des réfugiés et des personnes déplacées, qui devait être une priorité, ainsi que sur la nécessité de les associer aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19. Il a également affirmé qu'il fallait trouver des solutions politiques pour remédier aux causes profondes des déplacements.

Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé une nouvelle fois leur soutien au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ils ont souligné que le multilatéralisme et le partage des responsabilités étaient essentiels pour pouvoir agir de concert face à la question des déplacements de populations et remédier aux causes profondes de ces déplacements. Ils ont également insisté sur la nécessité de soutenir les pays d'accueil et de veiller à ce que le retour des réfugiés soit librement consenti, et se fasse en toute sécurité et dans la dignité.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

Le 23 juin, le Conseil de sécurité a tenu son débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et une jeune représentante de la société civile du Mali ont présenté des exposés au Conseil, mettant en lumière les progrès accomplis depuis l'adoption de la résolution historique [1612 \(2005\)](#), mais aussi les nombreux défis qui restent à relever, comme l'a confirmé le Secrétaire général dans son dernier rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé ([S/2020/525](#)).

À l'issue du débat, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration à la presse dans laquelle il a réaffirmé sa détermination à prévenir et à éliminer toutes les violations et atteintes commises contre des enfants touchés par un conflit armé. À l'occasion du quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution [1612 \(2005\)](#) sur les enfants et les conflits armés, les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la part prise par le Groupe de travail du Conseil sur les enfants et les conflits armés dans les progrès accomplis en matière de prévention et de répression des violations et atteintes commises contre les enfants touchés par un conflit armé.

Non-prolifération

Le 30 juin, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner l'application de sa résolution [2231 \(2015\)](#), entérinant le Plan d'action global commun. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a rendu compte au Conseil de l'application de la résolution. Le Conseil a également entendu le rapport sur le rôle que joue le Service européen pour l'action extérieure dans la coordination des activités des parties au Plan d'action, présenté par le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Olof Skoog, ainsi qu'un rapport sur l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#), présenté par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, Marc Pecsteen de Buytswerve, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de promouvoir l'application de la résolution.